

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du

12 novembre 2014

PRESENTS : MM. CUTELLE M, CLERC D, MUTTINELLI G, GODARD JC, CURTENAZ M, BACHMANN F, CHAILLOU P, CRETIN L, GERMAIN C, PUTELAT N, PUTELAT O, PERONCINI J, RAFFAULT M, TREYVAUD S.

ABSENT EXCUSE : Mr BAJOT F.

Convocations du 03.11.2014

TRAVAUX :

Voirie :

RD 1508 :

La réalisation de la rectification du virage des Vernettes sur la RD 1508 débutera début décembre 2014, sous la maîtrise d'ouvrage du Département. Au niveau du chantier, la circulation sera réglementée par alternats.

Eaux pluviales Essertoux :

Le tronçon du ruisseau de Bonvy canalisé au niveau du hameau d'Essertoux et se rejetant dans le Rhône s'est bouché au fil des ans et a connu diverses péripéties. L'entreprise VALLIER, spécialisée, a été mandatée pour débarrasser le conduit et les différents regards de branches, troncs d'arbres, pierres, alluvions ... Les eaux pluviales de l'autoroute se déversant dans ce ruisseau, rendez-vous a été pris avec leurs services techniques pour trouver une solution pérenne à cette situation.

Liaison piétonnière Fiolaz/Bois d'Arlod :

La Commission « urbanisme et travaux » a engagé une réflexion. Une étude a été confiée à un cabinet spécialisé.

Bâtiments :

Sanitaires publics :

La maîtrise d'œuvre pour la rénovation et mise aux normes des sanitaires publics sis Place de la Mairie a été confiée à Monsieur Jean-Pierre BAILLET, architecte DPLG à BELLEGARDE. Le Maire est autorisé à signer le contrat d'honoraires s'élevant à 3 500.00 € HT.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 27 800.00 € HT. Une consultation sera engagée en application du Code des Marchés Publics. La date de remise des offres de prix est fixée au 15 décembre 2014.

Hangar de Fiolaz :

Le bail de location a été résilié. Dans un premier temps, le Conseil Municipal envisage une requalification d'une partie du bâtiment.

URBANISME :

Plan Local d'Urbanisme :

Une réunion est prévue avec le Cabinet LEMAIRE, en Mairie, lundi 24 novembre 2014, à 18 heures, portant sur la **modification simplifiée N°1** et la mise à jour du règlement.

Taxe Aménagement :

Le Conseil Municipal décide de reconduire de plein droit annuellement la taxe d'aménagement instaurée en 2011 et de fixer **le taux à 3.5 %** à compter du 1^{er} janvier 2015, s'appliquant sur les autorisations de construire.

AFFAIRES FONCIERES :

Conformément à ses précédentes délibérations, le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir les terrains de nature bois et prés, d'une contenance totale de 9 459 m², appartenant à **Monsieur René BERTHELOT**, domicilié à LA RAVOIRE (Savoie) au prix de 5 000.00 €
- d'acquérir la propriété agricole d'une contenance de 31 773 m², appartenant à **Madame Colette BERTHELOT**, née TEYSSIEUX, domiciliée à LA RAVOIRE (Savoie) au prix de 15 000.00 €
- de régulariser **l'emprise de la voirie de la Rue des Vignes** portant sur une surface de 79 m², au regard de la propriété EVRARD, sous forme d'une cession gratuite.

Le Maire est autorisé à signer les actes notariés.

LOCATION APPARTEMENT MUSEE :

Suite à la publicité parue, le Conseil Municipal accepte de louer l'appartement communal sis au 1^{er} étage du bâtiment du Musée Paysan, à compter du 1^{er} décembre 2014, à Monsieur Stéphane JARNIAC, moyennant un loyer mensuel de 550.00 € majoré de 70.00 € de frais de chauffage.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- fixe, à compter du 1^{er} janvier 2015, **la taxe de raccordement** de toute construction, au réseau communal d'eau potable à **1 500.00 €**.
- se prononce sur un **sursis à statuer pour la facturation unique** aux abonnés, par les Communes, des consommations d'eau et de la redevance d'assainissement, eu égard à la réforme territoriale de l'intercommunalité.
- organise une visite de SORGIA FM par le Conseil Municipal
- **maintien le transport supplémentaire des élèves à CALLY NANT** à FRANCLENS, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014/2015
- décide l'acquisition d'un téléviseur grand écran et d'un lecteur DVD pour le groupe scolaire
- engage une réflexion sur la majoration de la subvention communale à CALLY NANT pour les enfants éloisiens inscrits
- prend acte et regrette de la **suppression du service de transports de personnes pour le marché de BELLEGARDE**, compte tenu du désistement des Communes de FRANCLENS et ST GERMAIN S/ RHONE
- mandate le Maire pour interroger le **SYANE** sur l'évolution du projet validé pour la mise en place de la fibre optique le long de la RD 1508 jusqu'à Pralon.
- prend acte de la **suppression au 1^{er} janvier 2016 des tarifs réglementés de vente de l'électricité** actuellement fixés par le Gouvernement et appliqués actuellement par EDF, pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 kva.
- reporte au 9 janvier 2015 la date du repas annuel du Conseil Municipal et du Personnel.

LE MAIRE,
CUTELLE Marthe